

POLITIQUE

La guéguerre droite-gauche sur le front des inondations

Nouvelle escarmouche dans la guéguerre politique sur le front des inondations. « Elles auraient pu être évitées si les crédits du SYMSAGEL (syndicat mixte pour le SAGE de la Lys) avaient été débloqués plus tôt », déclarait avant-hier le maire socialiste Jacques Mellick. « Un peu trop facile ! », répond le député UMP André Flajolet, président de ce syndicat.

Il affirme que les crédits (819 000 €) nécessaires à la réalisation des aménagements prévus par l'étude engagée par le SYMSAGEL en janvier 2003 sur le fossé d'Avesnes ont été mobilisés dès 2004 dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations du bassin versant de la Lys (PAPI-Lys). Et que ceux qui concernent la Lawe amont (1 100 000 €) ont été mobilisés en 2004 dans le cadre du même programme.

« S'agissant du fossé d'Avesnes, l'étude de faisabilité a été confiée à Artois-Comm. fin 2003. Elle vient seulement d'aboutir par le dépôt du dossier de demande d'autorisation intervenu en juin dernier,



André Flajolet, député UMP et président du SYMSAGEL.

soit après trois ans et demi de tergiversations qui ont d'ailleurs conduit à dénaturer totalement les préconisations de l'étude initiale », déclare André Flajolet.

« S'agissant de la Lawe amont, le

SYMSAGEL a décidé de conserver la conduite et le suivi de l'étude de faisabilité afin de la mener à bien dans les délais compatibles avec l'urgence des travaux envisagés », poursuit-il. Cette étude, engagée en avril 2005, vient de se terminer pour les deux ZEC de Gosnay-Fouquières-Fouquereuil dont le dossier de demande d'autorisation a été déposé en juin dernier, les dossiers afférents aux ZEC de La Comté, de Gauchin-le-Gal et de Rebreuve-Ranchicourt devant être déposés avant la fin de l'année.

« Dernière précision d'importance : les crédits consacrés aux travaux prévus sur le fossé d'Avesnes ont été portés en janvier 2007, dans le cadre de l'actualisation du PAPI, de 819 000 à 1 250 000 €. Quant à ceux de la Lawe amont, ils ont été portés de 1 100 000 € à 1 970 000 € pour tenir compte d'aménagements complémentaires qui devraient permettre de stocker 335 000 m³ à travers une quinzaine d'aménagements », ajoute le président du SYMSAGEL en portant sur la place publique son contentieux avec Artois-Comm.

« En effet, il faut savoir qu'après avoir laissé le SYMSAGEL mener les études et mobiliser les crédits

évoqués ci-dessus, Artois-Comm., soutenu en cela par le maire de Béthune, réclame le remboursement des cotisations qu'elle lui a versées de 2003 à 2005 (206 148,44 €). Elle refuse de régler ses cotisations depuis 2006 (149 070,20 €) et elle vient d'intenter un recours en annulation des statuts du SYMSAGEL devant le tribunal administratif au motif qu'elle serait sous-représentée au comité syndical du SYMSAGEL au sein duquel elle dispose de 7 délégués sur 61 pour 79 626 habitants. »

Aux yeux d'André Flajolet, « Tout ceci ne peut s'analyser que comme une manœuvre politicienne à laquelle se rallie le maire de Béthune lorsqu'il tient les propos qui ont conduit à la présente mise au point, et qui est menée au mépris des populations victimes d'inondations et au détriment de l'intérêt général et des efforts de solidarité développés depuis sa création par le SYMSAGEL. Cela risque d'aboutir à un transfert des crédits en cause sur d'autres projets si Artois-Comm. n'accepte pas de se plier, comme les quinze autres intercommunalités membres du SYMSAGEL, aux règles de fonctionnement qui ont été élaborées après une concertation de près de trois ans. » ■